

Conseil d'Administration de l'UNSS du 15 décembre 2022

Éléments à retenir

Point principal à l'ordre du jour : Le rapport général 2020-2021

Le rapport a fait l'objet de plusieurs échanges avec la direction nationale. Nous avons reçu une bonne écoute et plusieurs de nos propositions ont été intégrées.

Pour autant, certains points importants sur lesquels nous insistions (depuis janvier 2022 !) n'ont toujours pas été pris en compte. Il s'agit essentiellement du document « UNSS en chiffres » qui est cité mais pas du tout développé (1 demi-page sur les 58 pages du rapport). Ce sont pourtant ces données qui sont essentielles à livrer à tous les acteurs et actrices du quotidien que nous sommes mais aussi à notre institution, au monde sportif et à nos partenaires. Sans ces données comment rendre compte de la réalité concrète (la pratique sportive et artistique) et de la diversité du sport scolaire ?

Nos propositions pouvaient être rassemblées sur 3 pages et détailler par exemple des « chiffres » marquants (certains sont présents mais disséminés dans le contenu, donc peu visibles immédiatement) :

- Nombre de licencié·es, taux de pénétration, % de filles, sport partagé (nombre d'APSA et nombre d'élèves)
- Nombre de jeunes inscrit·es dans les sections sportives scolaires
- Nombre d'activités proposées dans les AS et à l'UNSS et les 10 groupes d'APSA (activités de la forme, activités artistiques et d'expression, activités nautiques, APPN, disciplines enchainées, activités de de performance, de précision, sports collectifs, sports de combat, sports de raquette).
- Top 10 des APSA (Filles et Garçons) en nombre de pratiquant·es.

Espérons que nous les retrouverons dans un document complémentaire qu'on nous a promis

Autres sujets récurrents qui peinent toujours à trouver une place :

- Les rencontres à tous les niveaux. En effet si les grands évènements (inter)nationaux sont mis en avant, le nombre et la diversité des rencontres de districts ou départementales ne le sont pas.
- Les activités artistiques et leur pratiquant·es sont invisibilisées. Il suffirait pourtant de remplacer le terme sport par APSA ou d'ajouter chaque fois pratique sportive et artistique.

La version qui nous a été présentée n'étant pas encore totalement finalisée elle n'a pas été soumise au vote. Nous espérons qu'il y aura des bougés d'ici la prochaine AG.

Le financement des rencontres et autres actions/manifestations va se faire « en aveugle » cette année. En effet la nouvelle organisation comptable (décidée sans réelle concertation par la direction nationale UNSS) reposera désormais sur la base de projets. Pour l'heure, seulement 10% en moyenne des crédits d'animation ont été versés par la direction nationale. Pour obtenir des « autorisations de dépenses » supplémentaires chaque cadre départemental ou régional doit en faire une demande motivée à la direction nationale. Cela laisse les cadres dans une très grande perplexité. Le manque de lisibilité sur le versement des crédits d'animation les met dans la plus grande difficulté pour présenter les budgets dans leurs conseils départementaux ou régionaux.

Le recrutement de secrétaires comptables dans les services déconcentrés (au moins une par académie) est à l'étude afin de libérer les cadres départementaux et régionaux de ces tâches administratives chronophages pour qu'elles et ils puissent se concentrer sur l'organisation et l'animation des politiques sportives des territoires.

Le forfait journalier pour la participation des AS aux championnats de France va augmenter à la rentrée 2023. La valeur de cette augmentation est encore en discussion au regard de l'inflation de ces derniers mois. Une décision sera prise lors de l'AG UNSS du mois de mars prochain.

Le contrat licences est en « stand-by ». Pour le SNEP-FSU, comme pour les élu·es des AS, le travail autour de son évolution doit reprendre dans les plus brefs délais. Si la sécurisation des comptes de l'UNSS doit rester une priorité, les AS et en particulier celles de lycées, doivent pouvoir choisir le contrat qui est le plus favorable à leur AS chaque année, c'est la demande du SNEP-FSU. Nous restons très attachés au contrat-licences qui, lors de sa création au milieu des années 60 (« licence masse »), était une vraie prime au dynamisme des AS. Mais c'est bien son imposition systématique que nous contestons.

Nous avons été informés de **l'accident de rugby le 14 décembre** lors d'une rencontre départementale de rugby à VII. La direction nationale nous a indiqué qu'il était essentiel de revoir la couverture assurantielle des licencié·es et d'engager une réflexion sur les règlements UNSS. Nous étions alors bien loin d'imaginer que la direction nationale prendrait la décision de suspendre le rugby dès le 16 décembre sans que nous soyons consultés ni même informés avant l'envoi vers tous les établissements scolaires*.

Pour compléter cet article retrouvez la déclaration liminaire du SNEP-FSU sur notre site

**voir le courrier du SNEP-FSU au président de l'UNSS sur le site sport scolaire*